Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/10/2026 à 14h52
Réference de l'AR : 051-215100538-20261012-D2026_10_08-DE
Publié le 16/10/2026 ; Rendu exécutoire le 16/10/2026

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bezannes

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	26	26 + 2 pouvoirs

Date de convocation
8 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle Hélios à Bezannes, sous la présidence de **David CAPPE**, Maire.

Présents : **ACHTIOUI Samy, BIENAIME Vanessa, BOURDAIRE Sabine, BOURQUARDEZ Joël, CAPPE David, CHRETIEN Hervé, CRUSSIERE Virginie, DEVOLDER Catherine, DIDIER Evelyne, FOREST Louis-Xavier, FRANCOMME Frédéric, GIRARD Jean-Christophe, HAJJI Mehdi, LANGLET Virginie, LEXCELLENT Nicolas, LOURIDO CIVES Josefina, MALEZIEUX Samantha, MENET Antoine, MEZIANE Nabila, MILLOT Jean Marc, MIMPONTEL Bruno, OZBAY Mesut, PIRES MENDES Elodie, SIFFERLEN André, TRAVAINI Chiara, VIENNOT Josiane.**

Absents : **LE COZ Roxanne.**

Représentés : **DEMANGE Cyril pouvoir donné à MEZIANE Nabila, HAMON Richard pouvoir donné à CHRETIEN Hervé.**

Monsieur MILLOT Jean Marc a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Marché de mise en fourrière automobile : convention de groupement de commandes
N° de délibération : 2026_10_08

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*2*	*28*	*0*	*0*	*0*

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commandes publique, relatifs aux groupements de commandes, en vue de permettre aux parties contractantes définies de se regrouper, de désigner un coordonnateur et de procéder de manière commune aux opérations de mise en concurrence et d'achat public ;

Considérant que ces articles imposent, au préalable, la signature d'une convention entre les membres du groupement ;

Vu le projet de convention de groupement de commandes proposé par la Ville de Reims et la commune de Bezannes, afin de conclure pour une durée de 5 ans un accord-cadre de service pour le marché de mise en fourrière automobile ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à ce groupement de commandes ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adhérer au groupement de commande pour le marché de mise en fourrière automobile,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive afférente et tout autre document en lien avec cette déliébration.

- de désigner la Ville de Reims comme coordonnateur.
 - la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 15 octobre 2026
David CAPPE,
Maire

Jean-Marc MILLOT,
Secrétaire de séance